



Édito

Chers habitantes et habitants de CRAS.

Nous venons de vivre un événement hors du commun et nous n'en sommes pas vraiment remis. Des dégâts importants ont été relevés et nous allons devoir y remédier, par ordre d'urgence. Concernant les particuliers, toutes et tous ont été informés de la marche à suivre. Des précisions seront apportées dès que le Préfet de l'Isère aura statué en classant la commune en état de catastrophe naturelle.

Concernant les gros travaux de voiries, la commune est accompagnée par le cabinet Alpes Etudes de MOIRANS qui a déjà repéré globalement les différents lieux sinistrés et les dangers encourus. Sachez que rien ne sera laissé au hasard. La gestion des cours d'eau a quant à elle été prise en compte par les services du SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) et du R.T.M. (Risques Territoires Montagneux). Les communes de l'intercommunalité, Saint Marcellin, Chatte, Vinay, plus importantes donc forcément mieux équipées en matériel et en personnel nous ont prêté main forte et je les en remercie vraiment beaucoup.

Un autre point sur lequel je souhaiterais revenir concerne la réhabilitation du bâtiment communal "ancienne cure". Les travaux devraient commencer en septembre pour un rendu définitif fin 2025.

Pour mémoire, ce dossier qui a fait l'objet de nombreux débats lors des réunions municipales a été présenté, photos et plans à l'appui, plan de financement et liste des différentes subventions sollicitées, lesquelles à l'heure d'aujourd'hui sont confirmées, lors de la cérémonie des vœux de début janvier. Si mes souvenirs sont exacts, il a suscité un grand enthousiasme parmi le public présent.

Projet global HT (bâtiment et espaces verts extérieurs) : 364 145.92 €. Soit TTC : 436 975.10 €

Les subventions annoncées et actées par l'Etat, la Région et le Département représentent 280 000 €. Un remboursement de TVA à hauteur de 16.40 % sera effectué pour un montant de : 59719.09 €

Reste à charge net pour la collectivité après encaissement des subventions et remboursement de la TVA récupérable : 97 256 €. (Soit moins de 100 000 € comme cela avait été annoncé).

Le bâtiment en question, emblématique du cœur de village méritait bien un tel investissement.

Ce dossier, semble-t-il, est contesté par un groupe de personnes, et la commune est mise à mal sur les réseaux sociaux via un comité citoyen dont la véracité des propos reste à démontrer.

Je regrette sincèrement que via les réseaux sociaux, il soit possible de dire tout et n'importe quoi. En réalité, les finances communales ne sont nullement mises à mal. Passer par l'emprunt reste une démarche nécessaire, les subventions et retours de TVA ne pouvant intervenir avant 2 ans minimum, voire 3 ans, ceci afin de maintenir notre capacité d'autofinancement et ainsi faire en sorte que ce projet ne nuise en rien aux futurs projets menés par d'autres élus (es) lors d'un prochain mandat. L'administration des finances nous accompagne via le conseiller aux décideurs locaux.

Soyez rassurés chers crâlines et crâlines, l'avenir reste clair et notre petite commune aura, et c'est ce que je souhaite ardemment, encore et toujours droit à un rayonnement exceptionnel au sein du territoire.

Avant de clore mon propos, j'ai une pensée pour les deux familles récemment endeuillées et leur adresse, au titre de la commune, tout notre soutien. Il est très difficile d'être atteint dans sa chair et de devoir faire face et envisager l'avenir.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter un bel été auprès de toutes celles et ceux que vous aimez.

Respectueusement,

Le Maire Nicole Di Maria et l'équipe municipale,



Horaires et permanences de la mairie

La mairie est ouverte le lundi de 14 à 17h, le mercredi de 9h à 12h, **et sur rendez-vous.**

Tel 04 76 07 94 10

Email : mairie.cras@orange.fr

La mairie sera fermée du 15 au 31 juillet et ouverte seulement le lundi après-midi en août.

Contacts en cas d'urgence :

06 81 85 66 27

06 45 96 89 55

06 32 85 71 30

Prévention en cas de fortes chaleurs ou de canicule

Les personnes les plus exposées au danger sont :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans,
- Les personnes handicapées ou malades à domicile,
- Les personnes dépendantes,
- Les femmes enceintes,
- Les jeunes enfants,
- Les personnes sous traitement médicamenteux,
- Les travailleurs en plein air.

Conseils afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...) en respectant les gestes barrières
- Évitez les efforts physiques
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide
- Consultez régulièrement le site de Météo-France pour vous informer et suivez les recommandations des autorités locales (préfecture ou Agence régionale de santé)



Aidons nos aînés à se protéger des dangers de la canicule !

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours.

Recensement jeunes citoyennes et citoyens



Chaque jeune français (garçon et fille) de 16 ans doit se faire recenser : c'est le recensement citoyen. Par cette démarche, il reçoit une attestation de recensement, souvent réclamée (tant qu'il n'est pas majeur), par les administrations : inscription aux examens avant 18 ans, passage du permis de conduire.

Le fait d'être recensé, induit automatiquement l'inscription sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Le recensement permet aussi à l'administration militaire de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Quand se faire recenser ? Si vous êtes né français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit.

Par exemple : si votre 16ème anniversaire est le 20 juillet 2024, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 20 juillet 2024 et le 31 octobre 2024.

Comment se faire recenser ? Vous disposez de deux possibilités :

- à la mairie de votre domicile, en vous présentant avec votre carte d'identité (ou passeport) et le livret de famille de vos parents

- sur le site service-public.fr/particuliers/vosdroits puis rubriques Papiers-Citoyenneté, et Recensement citoyen

Vivre à Cras

Retour sur les intempéries du 25 juin

En fin de journée, mardi 25 juin 2024, l'orage a grondé, apportant grêle, coulées de boues, cailloux, chutes d'arbres, bouchons dans les cours d'eau de la commune : La Pérola et le ruisseau des Feugères, avec débordements à plusieurs endroits et sorties de leurs lits...

Le déluge est tombé sur Cras, comme à Morette, Tullins, Chantesse, Poliéna, l'Albenc, l'Allègrerie... Il est resté actif environ 45 minutes !

Les anciens se rappellent de l'inondation de 1957, d'une intensité encore plus forte...

Certains habitants n'ont vu que l'orage et la coupure d'électricité, mais dans de nombreux quartiers, l'eau est montée très vite. Il est tombé environ 100 mm de pluie, mais la crue a été exceptionnelle.

La Pérola est sortie de son lit, dévalant la route du moulin, suite à un bouchon de troncs d'arbres au niveau du pont de la Combe Billard, descendant ensuite dans le champ de noyers en contrebas, puis le lotissement du Grand Champ, chargée de boue et troncs d'arbres. Beaucoup d'habitants ont été impactés : terrains, caves, garages, voitures, pièces de vie, murs de soutènement et murets, vides sanitaires, portails ont été abîmés par la coulée, laissant la boue, les cailloux et les branchages sur son passage.

Les enrochements en aval du pont du Sandon n'ont pas tenu, tout comme les routes : le chemin de la Pérola s'est partiellement effondré, la route de Vatilieu est endommagée.

Le ruisseau des Feugères est aussi sorti de son lit, inondant l'école maternelle, la salle d'évolution utilisée par les membres du club de karaté "Dojo du Vercors", où plusieurs enfants ont été mis en sécurité, des voitures, habitations, caves, granges, terrains, garages en bas du chemin des Feugères, routes des Enchapes et des Ecoles, chemin de la Pératière, chemin des étangs...





De nombreuses coulées de boue, pierres, branchages, troncs d'arbres et herbes ont eu lieu dans les champs de noyers, de Montferrier jusqu'aux chemins du Marais et du Suzet.

Jusqu'à 1,20 m d'eau, là où il n'y en a pas d'habitude, et 30 cm dans certaines habitations... Heureusement, aucune victime humaine n'est à déplorer.

Les pompiers, devant les centaines d'appels, ont établi leur cellule de crise en mairie de Cras, gérant tout d'abord les urgences aux personnes, à la sécurisation des routes et infrastructures, puis au pompage de l'eau chez les habitants les plus touchés.

Les tracteurs ont vite œuvré pour déblayer les voies et accès aux habitations. Le maire de Vinay, l'entreprise Mandier, le service des eaux de l'intercommunalité, sont venus épauler les agriculteurs armés de leurs tracteurs le soir même. De nombreux habitants sont venus aider leurs voisins et racler l'eau de l'école maternelle.

Le lendemain, l'heure est au nettoyage. Les communes de Saint Marcellin, Chatte, Vinay et le syndicat scolaire ont envoyé des employés, notamment pour nettoyer l'école. Jeudi matin, les enfants étaient accueillis, comme d'habitude.

La communauté de communes a mandaté des experts, nous les remercions tous chaleureusement ! Les voisins, les amis étaient les bienvenus, l'entraide a fonctionné et cela a fait chaud au cœur. Les membres du club de karaté "Dojo du Vercors" ont nettoyé toute la salle d'évolution.

Maintenant, il faut nettoyer, laisser sécher, panser, réparer, reconstruire.

Suite à l'orage dévastateur du mardi 25 juin, la commune vous informe que le classement en catastrophe naturelle a été demandé.

Il est indispensable pour les personnes sinistrées de faire une déclaration auprès de leur assurance, dans un délai maximum de 30 jours, et parallèlement de se déclarer en mairie : aux permanences, par téléphone ou par email.

Les exploitants agricoles devront également se déclarer en mairie.

Expertise des dégâts des intempéries sur l'espace public

Au lendemain des intempéries, la mairie de Cras, en lien avec la communauté de communes, a mandaté le cabinet Alp' Études pour constater les dégâts occasionnés sur le territoire du village.

Le rapport reçu en mairie le mercredi 3 juillet liste plusieurs zones touchées :

- Glissement de terrain sous le chemin des étangs (visible du chemin du Suzet)
- Glissement de terrain sur un chemin au 1^{er} hameau de Montferrier
- Affaissement en bordure du chemin de la Pérola
- Effondrement de la berge en amont et en aval du pont de la Combe Billard
- Effondrement d'une partie de l'enrochement en aval du pont du Sandon

En ce qui concerne le chemin des étangs, Alp' Études préconise d'effectuer en urgence une étude "visant à déterminer si la route communale est menacée à court ou moyen terme, et le cas échéant les actions nécessaires pour la préserver."



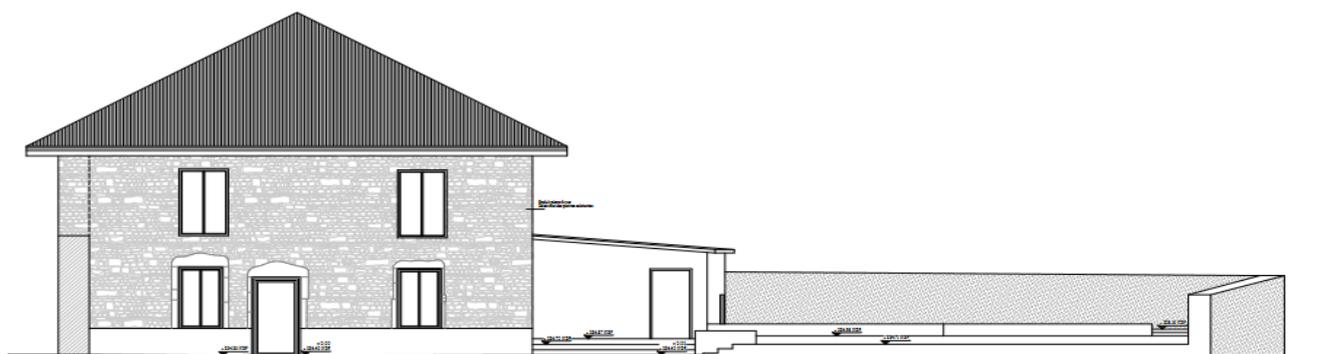
Réhabilitation de l'ancienne cure



Le projet de réhabilitation de l'ancienne cure de la commune suit son cours. La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 27 juin en mairie. Présidée par madame le Maire, elle est composée de membres du conseil municipal désignés en début de mandat.

L'importance du projet a amené la première élue de la commune à élargir cette instance aux autres membres du conseil.

L'architecte mandaté par la commune pour piloter le projet, accompagné des spécialistes techniques (structure, fluides, économie, contrôle) qui l'ont secondé, et de monsieur Bonfils du Trésor Public a présenté à la commission, et pour chaque lot de construction (il y en a 13), les entreprises (plus de 100), classées suivant les critères de capacités économiques et techniques.



Façade Est (côté route) – Source Ateliers Martinelli

Après analyse des candidatures, la commission d'appel d'offre a attribué à chaque lot l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse. Le conseil municipal, réuni le 3 juillet, a validé le choix de la commission. Les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot	Société	Offre HT (€)
Lot 01 Démolitions	SAS Roland Tomai	20331
Lot 02 Maçonnerie	Habitat38	86507
Lot 03 Charpente Couverture	SAS Moyne Tradition	54461
Lot 04 Menuiseries ext. bois	Habitat38	34067
Lot 05 Traitement des façades	Secer	18461
Lot 06 Doublage Cloisons Plâtrerie	EVF	18892
Lot 07 Métallerie Serrurerie	Bruno Cie	7879
Lot 08 Menuiseries Intérieures	Habitat38	33336
Lot 09 Peintures Revêtements muraux	Blanc Gonnet	12121
Lot 10 Appareil élévateur	Ermhes	20318
Lot 11 Chauffage Sanitaires Ventilation	CFS Technique	27200
Lot 12 Electricité	Electric Tolerie	19003
Lot 13 Espaces verts	Rival	11570

Le total des offres s'élève à 364 146 €, soit 49 031 € en moins par rapport à l'estimation calculée par l'économiste.

Le mercredi 11 juillet s'est tenue la première réunion de démarrage du chantier, en présence de madame le Maire, de l'architecte et des entreprises. Le chantier se déroulera de septembre 2024 à juin 2025. Un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) sera régulièrement présent durant toute cette période pour veiller au bon fonctionnement du chantier et à la protection des travailleurs.

L'état, la région et le département, sollicités pour subventionner le projet, ont formalisé leur aide.



Façade Nord (côté mairie) – Source Atelier Martinelli

Commémoration du 8 mai

"Nous nous souvenons des hommes et des femmes qui ont refusé d'abandonner la Patrie à ceux qui l'avaient occupée et à ceux qui l'avaient trahie. Résistants, ils s'étaient engagés sans calcul, sans garantie, mais résolus à vivre libre ou à mourir."

Extrait du discours de Madame Mirallès, secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants.

Ils nous ont quittés récemment

- Raymonde Damour, épouse Boujard. Elle fut conseillère municipale dans les années quatre-vingt-dix.
 - Roland Burriand. Il fut porte-drapeau aux cérémonies commémoratives du village
- Le conseil municipal renouvelle ses condoléances les plus sincères aux familles.



Formations aux gestes qui sauvent

Le CCAS a proposé une initiation de plus de deux heures aux « gestes qui sauvent », avec l'intervention d'un animateur de l'UFOLEP Isère le lundi 3 juin à la salle des fêtes Marcel Gaillard.

12 personnes sont venues apprendre gratuitement des gestes utiles pour sauver des vies.



La formation a commencé par un peu de théorie avec les notions "Protéger, Secourir et Alerter", afin de ne pas aggraver la situation, puis chacun a pratiqué les gestes qui peuvent sauver quelqu'un avant d'appeler les secours.

Nous avons appris comment arrêter une hémorragie, faire un massage cardiaque, mettre une personne en position latérale de sécurité, intervenir en cas d'obstruction des voies aériennes.

Toutes les personnes présentes ont été bien satisfaites de cette initiation.

Un laboratoire pour préparer la cuisson du pain

Les associations (principalement Atout Cras) qui ont utilisé le four à pain de la commune pour cuire du pain ont, jusqu'à présent, effectué leur préparation dans un local peu adapté à cet effet. De fait, les "mitrons" devaient jongler entre la salle des fêtes et l'atelier communal durant les périodes de préparation. L'association Aplomb, mandatée par la commune, a réalisé le gros œuvre d'un nouveau local appelé maintenant "Le Laboratoire". Des artisans sont aussi intervenus, et les membres de la section Pain et le premier adjoint ont joué les corps de métiers pour assurer le reste.

L'emménagement s'est déroulé en juin, et l'inauguration officielle s'est déroulée début juillet, avec une réception organisée par Atout Cras.

Le laboratoire est à la hauteur des résultats attendus. Les deux "entités four à pain – laboratoire" constituent maintenant un duo d'enfer !



Premier usage avec la cuisson "Locomotive"

Echos du Conseil Municipal

Les procès-verbaux complets et validés des conseils municipaux sont consultables en mairie ou sur le site internet officiel de la commune **cras38.fr**. Vous trouverez ci-dessous un résumé des derniers procès-verbaux validés.

Procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2024

Mme le Maire demande au conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 mars 2024

2024-07 : Vote des taux d'imposition 2024

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers, décide à l'unanimité du maintien des taux actuels au titre de 2024, soit : 40,84 % (24,94% + 15,90%) pour la TFPB, 65,91 % pour la TFPNB et 15,06 % pour la TH "Résidences secondaires / autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale "

2024-08 : Vote du budget communal 2024

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 présenté par Mme le Maire, pouvant se résumer ainsi :

- section de fonctionnement : 548 490.13 € - section d'investissement : 756 773.97 €

2024-09 : Application de la fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2024.

2024-10 : Subvention de fonctionnement aux organismes publics - CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est la structure communale qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 1500.00 € au profit du CCAS, vu le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2024-11 : Subvention de fonctionnement aux organismes privés

Suite à de nombreuses demandes de subvention d'organismes privés, le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune avait acté en 2023 le non versement d'une subvention aux associations, privilégiant la mise à disposition à titre gracieux des locaux communaux.

Après échanges, les membres du conseil Municipal valident à l'unanimité le principe ci-dessus, et le versement à titre exceptionnel pour 2024 aux associations suivantes : Comice Agricole : 100 € ; Radio Sud Grésivaudan : 200 € ; la commune s'associera à l'opération "vente de pains" organisée par l'association Atout Cras au profit de l'association Locomotive.

2024-12 : Travaux TE 38 - Enfouissement des lignes

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés suivants, intitulés :

Collectivité : COMMUNE DE CRAS - Affaire n° 21-002-137

Enfouissement HTA/BT/TEL route de la Bascule Tranche 1-2

Après étude, le plan de financement prévisionnel de l'opération est estimé à 113 400€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des projets de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, France Télécom et éclairage public ; prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 et qui s'élève à : 26 619€ et dit que le montant est inscrit au budget. Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde.)

Questions diverses :

Départ retraite : Madame Battuz, Directrice de l'école de Morette fêtera son départ le 30 avril 2024. La commune contribuera au cadeau de départ avec celle de Morette.

Procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2024

Mme le Maire demande au conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 avril.

2024-13 : zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR38)

Les communes doivent identifier des zones d'accélération propices aux installations d'énergies renouvelables. Il s'agit d'identifier, pour chaque énergie (éolien, photovoltaïque, solaire thermique, hydro-électricité, méthanisation, géothermie...) un potentiel élevé de production, en prenant en compte les impacts sur les espaces naturels, agricoles et forestiers et sur la biodiversité.

Concernant notre territoire communal, nous ne disposons pas de friches ou de zones déjà artificialisées ou dénaturées (tels des anciens sites d'extraction) pouvant représenter des surfaces constituant des enjeux prioritaires.

Développement de la production d'énergies renouvelables (installation de panneaux photovoltaïques en toitures tant sur le bâti public (c'est déjà le cas sur le bâtiment communal occupé par l'association APLOMB) que sur des toitures privées.

Le conseil propose de ne pas définir de zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune à l'unanimité des votants.

2024-14 : Réhabilitation du bâtiment communal "ancienne cure" : délibération pour donner délégation au maire concernant la compétence relative aux marchés publics à procédure adaptée

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des votants, de donner délégation au maire pour tous documents afférents au projet de réhabilitation de l'ancienne cure, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché et les accords-cadres (dont le montant HT s'élève à 362 597.27€), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, les crédits ayant été inscrits au budget.

2024-15 : Revalorisation des baux communaux

Considérant tous les éléments présentés, le conseil municipal valide à l'unanimité des votants :

- La proposition du maire en ce qui concerne l'occupation du logement par une famille de réfugiés.
- Fixe le loyer du second appartement à 500.00€
- Mandate le maire pour toutes les formalités à effectuer.

Questions diverses :

Elections Européennes : 9 juin 2024.

Remise en état du jeu de boules.



Annonces

Passage de la déchèterie Mobile

La déchèterie mobile sera présente à Poliéneas, place du village, le mercredi 4 septembre.

Horaires : 9h à 12h30 et 13h30 à 16h



Le datura, une plante à haut risque

Attention, le datura est une plante invasive toxique qui arrive sur notre secteur.

Le Datura (*datura stramonium*) est une dicotylédone annuelle exotique envahissante très toxique pour l'homme et les animaux. Toutes les parties de la plante sont toxiques (sève et graines) car elles contiennent des alcaloïdes tropaniques qui provoquent de graves troubles en cas d'ingestion. Celles-ci agissent sur le système nerveux central pouvant causer la mort.

Comment reconnaître le datura :

- Au stade plantule : cotylédons étroits et lancéolés de grande taille (20 à 35mm).
- Premières feuilles alternées allongées et non dentées.
- Au toucher, la plantule dégage une odeur peu agréable (attention laver les mains après contact ou porter des gants)
- Au stade adulte : la plante atteint une hauteur entre 40 et 100 cm. Les feuilles sont inégalement dentées et présentent une odeur nauséabonde si on les froisse (mettre des gants)
- Les fruits appelés capsules mesurent entre 4 et 5 cm et sont couverts d'épines. Ces capsules s'ouvrent en 4 valves et libèrent des graines de couleur grise/noire.

Les effets du datura :

- Impact sur la santé humaine : hallucinations, troubles cardiaques ou confusion mentale
- Impact sur la santé animale : crises d'hyperexcitabilité, convulsions, coma

Extrait de "Terre Dauphinoise du jeudi 27 juin 2024.

=> N'hésitez pas à arracher la plante si vous en voyez une, avec des gants !



La fleur, le fruit, les graines dans le fruit



Chez les agriculteurs avec la vache normande



La Normande est la 3ème race de vaches laitières en France. Elle est localisée principalement dans le grand ouest. Elle a depuis le départ deux aptitudes : on fabriquait des fromages à pâte molle avec son lait et le persillé de sa viande était déjà renommé. Elle est reconnue pour sa longévité, sa fertilité, sa facilité de vêlage et sa docilité.

En voici sa description :

Sa tête : elle porte souvent des "lunettes" caractéristiques, possède un front convexe, et une tête globalement de forme triangulaire aux yeux bien écartés.

Son corps : long (dos) et volumineux, musculature développée au niveau des grandes côtes.

Sa robe : 3 couleurs, blanc (caille), marron (blond) et presque noir (bringé).

Sa hauteur : femelle 1,44m, mâle 1,55m

Son poids : adulte femelle 700 à 800 kg, mâle 900 kg à 1,1 tonne

Effectif et localisation géographique :

En baisse importante d'environ 1/3 depuis 2009. Depuis le 18ème siècle, la Normande est issue de 3 races locales de basse Normandie : la Cotentine, l'Augeronne, et la Cauchoise.

La race Normande n'est pas présente sur tous les continents par hasard. Importée en Amérique du Sud depuis le 19ème siècle, elle connaît aujourd'hui un succès dans les autres pays européens, en Afrique, en Asie et en Océanie. Sa simplicité d'élevage a été la raison initiale du choix de ces éleveurs du monde entier.

Sa résistance à l'ensoleillement liée à la pigmentation des muqueuses et couleur de la robe, et sa santé des yeux grâce aux lunettes, en fait une race incontournable dans les zones tropicales et équatoriales.

En Irlande, la Normande valorise au maximum l'herbe qui est à la base de l'alimentation, et apporte une assurance fertilité.

En Italie, la Normande permet d'augmenter le rendement fromager de 15% pour la fabrication de Parmesan, avec un bon niveau de production laitière.

Au Mexique, la race normande s'est adaptée à des conditions de sécheresse et d'ensoleillement exceptionnelles. Elle a prouvé que rusticité et productivité sont deux atouts compatibles. Et sa deuxième patrie est la Colombie !



Production :

Lait de qualité, riche en protéines le plus élevé de France. Les fromages fabriqués à partir du lait de ces vaches sont : le Camembert de Normandie, le Pont l'Evêque, le Livarot et le Neufchâtel.

Viande reconnue pour sa saveur et son persillé. Qualités bouchères et morphologie permettent une bonne valorisation de sa viande. Taurillons de 19 mois pour un poids de carcasse de 335 à 420 kg.

Extraits de :

- -livre "Races bovines de France", France UPRA Sélections, et Institut de l'élevage, aux éditions guides France Agricole.
- -<https://www.lanormande.com>

Dans une prochaine Crazette, nous vous présenterons la vache de race Bordelaise.

Convivialité avec Atout Cras

Section gym

Une belle saison de Gym avec Patricia dynamique et attentive à tous.

Un apéritif partagé après la dernière séance de juin. Au plaisir de vous retrouver le 18 septembre pour la "rentrée" de la section.



Section loisirs

Les fidèles de la Section Loisirs d'Atout Cras (S.L.A.C.) ont partagé quelques activités en ce premier semestre :



- En février, pour une quinzaine de personnes, une initiation de 2h30 aux gestes de premiers secours prodiguée par l'Ufolep
- Le 22 mars, un repas « Cabri » au restaurant Chevallier à Chevrières, la journée se terminant amicalement par des jeux chez l'un des convives....
- En avril, une soirée au Grand Angle de Voiron pour la pièce de théâtre "Le jour du Kiwi", avec Gérard et Arthur Jugnot
- En mai, la visite du musée Champollion à Vif avec un repas au restaurant du parc du château de Vizille, avant une promenade digestive dans le parc et le château.



Les Pérolatières

Le rendez-vous du 1^{er} mai a permis à toutes et à tous de se retrouver après de longs mois. L'accueil du matin avant les balades fut convivial comme chaque année : le soleil était présent (ce qui n'est pas toujours le cas) et la section Pain d'Atout Cras avait mis les petits plats dans les grands en offrant à tous

pognes et Saint-Genix. Les grands prirent le chemin des crêtes de Poliénas sur un parcours sympathique, tandis que les petits se lancèrent dans une recherche d'insectes sur les chemins du village. Tout le monde se retrouva à la salle des fêtes pour le traditionnel apéritif, le pique-nique partagé et les fameuses omelettes préparées par les membres d'Atout Cras. L'après-midi fut consacré aux remises de prix du concours photos sur les insectes, à la pétanque et aux jeux de société.



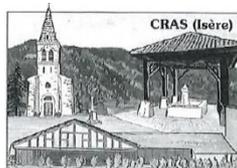
1er prix concours photos Pérolatières 2024

Dépouillement du concours photos

Trophée Camys

En souvenir de la disparition tragique de Camys Nait Sidous au printemps 2023, Atout Cras, le club Fontanil Cyclisme et la mairie de Cras ont décidé de récompenser chaque année, à la course du 1^{er} mai organisée par le club Fontanil Cycliste, le participant (ou la participante), le plus jeune de la compétition.

Marie-Noëlle et ses filles Agathe et Inès ont remis la première coupe au jeune Louison Mélèze de Romans, âgé de 13 ans. La section Pain d'Atout Cras lui a aussi offert une belle pogne cuite le matin au four du village.



Section pain



La section Pain d'Atout Cras a réalisé le 8 juin une nouvelle journée solidaire au profit de l'association Locomotive.

LOCOMOTIVE dont le cœur de la mission est l'accompagnement des enfants atteints de cancer et de leucémie, des familles et du Service d'oncologie pédiatrique du CHU Grenoble-Alpes.

123 pains et 114 brioches, Saint Genix ont été confectionnés.

Vous avez été très nombreux à venir chercher vos commandes et discuter

avec Françoise bénévole de Locomotive, présente toute la matinée.

Nous remercions la municipalité qui a offert les ingrédients et nous met à disposition le four communal et le local boulangerie.

La totalité de la recette soit 1855,50€ a été reversée à l'association LOCOMOTIVE.

Pour d'autres informations sur LOCOMOTIVE : <http://www.locomotive.asso.fr/>

Dernière minute : en réponse à notre envoi du don, nous avons reçu ce message : *"LOCOMOTIVE vous remercie sincèrement de ce bel évènement, de votre générosité et implication. C'est une très belle somme récoltée qui nous permet de maintenir au mieux notre accompagnement des enfants et de leur famille au sein du Service d'oncologie pédiatrique de Grenoble."*



A l'école maternelle

Les élèves de l'école maternelle de Cras vous souhaitent de très bonnes vacances

Activités autour du robot Bee Bot



Accrobranche à Saint Jean en Royans



Regards vers l'avenir

Projet de réhabilitation de l'ancienne cure du village



En route vers le collège

La classe élémentaire de Morette a accueilli 4 cralins dans le niveau CM2 en septembre dernier. Ces enfants du village intégreront le collège Condorcet à la rentrée prochaine, en classe de sixième. Pour fêter ces départs, les communes de Cras et de Morette ont remis à chaque jeune un cadeau utile qui pourra les accompagner jusqu'en classe de troisième : il s'agit d'une calculatrice. Ce projet est partagé depuis 4 ans par l'ensemble des communes dont les enfants vont en sixième au collège Condorcet.



Nous souhaitons bonne chance à Lisa, Côme et Océane (de gauche à droite ci-dessus), ainsi qu'à Victor (absent lors de la photo).

Responsable de la publication : Nicole Di Maria

Comité de rédaction : Jean-Marie Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort

Comité de lecture : Marité Chanal, Catherine Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort

Articles & Photos : Famille Cheval, Jean-Marie Delacour, Nicole Di Maria, François Fénérol, Laurence Fort, Marie-Noëlle Geoffray, Isabelle Glénaz, Inès Giry, Gérard Veyret Catherine Watré - Sur Internet : Ayur Times, Futura Sciences, Google,

Impression : Mairie de Cras

Distribution : Marité Chanal, Jean-Marie Delacour, Martine Magnin, Guido Martoia

